

RÉUNION DU 7 juin 2016

L'an deux mil seize, le sept juin le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2016

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU, Laurent COSNARD, Aurélie ROY, Emilie JOLLY et Bruno MOUNIER

Absents excusés : Christine RATEAUD (donne procuration à Jean-Louis RICHAUDEAU), Peggy PELLETIER (donne procuration à Frédéric BRUNETEAU) et Pierre PECHEUL (donne pouvoir à Bruno MOUNIER)

Absent : Cécile SERVOUZE

Secrétaire de séance : Emilie JOLLY

DERNIER PV DE REUNION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de deux points au précédent PV :

1. Achat d'un broyeur. Messieurs BRUNETEAU et MOUNIER font actuellement des demandes de devis. Les crédits sont inscrits au budget 2016
2. Eclairage sur l'Ile de la Grenouillette. Le problème a été réglé le 29 avril avec la mairie de St Savinien.

Après avoir entendu ces ajouts, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de devis ont été faites auprès de l'entreprise Eurovia et le service voirie de la CDC pour des travaux de voirie.

A savoir :

- Rue des Jardins
- Chemin de l'Anglée
- Chemin des Vignes
- Chemin de la Salle

Le montants des travaux s'élèvent à 12 700 € pour l'entreprise Eurovia et 9 221 € pour la CDC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la CDC. Il est indiqué que les travaux du Chemin de la Salle doivent être faits en priorité. Ceux du chemin de l'Anglée sont mis en attente.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande de subvention peut être demandée dans le cadre de l'amélioration de la voirie communale 2016 pour les travaux énoncés ci-dessus.

De plus, il précise que pour les travaux de mise en accessibilité des ERP, le Conseil départemental peut apporter son aide avec l'attribution d'une subvention au titre du Fond de Revitalisation et également dans le cadre du fond d'aide pour des travaux de voirie d'urgence.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions comme énoncées ci-dessus.

PROJET ABRIBUS ET CHEMINEMENT DOUX D18 / D 119

Monsieur le Maire rappelle les démarches : afin de sécuriser l'arrêt de bus au carrefour de la D 18 et la D 119 (les Tartres), le Conseil municipal a décidé d'engager les démarches de faisabilité.

Une réunion sur le terrain a eu lieu le 5 octobre 2015 et a permis de lancer le projet.

Etaient présents : Daniel RENAULT - 1^{er} adjoint, Frédéric BRUNETEAU - 2^{ème} adjoint et propriétaire riverain, Michel CAILLAUD - DICD 17, Jean-Philippe MARTINEAU - DMTCD 17 et Jean-Louis RICHAUDEAU.

Monsieur BRUNETEAU était d'accord sur le principe de céder du terrain. Le Département ferait les démarches.

La commune s'engageait à faire :

- installer un poteau avec éclairage- installation réalisée.
- une demande de limitation de vitesse à 70 km / h – mise en place réalisée. Ce projet devait être réalisé pour la rentrée de septembre 2016.
- une demande de devis pour enfouir le réseau télécom et d'éclairage du cheminement doux le long de la RD 119 est à l'étude dans les services du SDEER.

A ce jour, le projet est à l'arrêt. L'emprise a été définie : celle-ci représente 500 m². Le département offre 0.60 € du m² et pourrait aller jusqu'à 1 €. Monsieur BRUNETEAU veut 3 € du m². Sans accord, le projet est bloqué et ce depuis mars.

NBI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a décidé d'accorder à l'agent communal Monsieur Bruno-Gilles RAYMOND la prime NBI. Cette prime représente la somme de 38.26 € net par mois.

DECISION MODIFICATIVE

Sur demande de Madame le Percepteur, il y a nécessité de faire des modifications budgétaire à savoir :

Article 1068 – 27 880.04 € en recette

Article 001 + 27 880.04 € en recette

Article 001 – 1 1016. 04 € en dépense

Article 168758 + 1 016.04 € en dépense

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués les points suivants :

1. Courrier du SDIS informant de l'ajout d'un point d'eau à ceux déjà existant.
2. Courrier du Conseil Départemental attribuant une subvention de 40 % pour les travaux au chemin de Chaud Bois.
3. Nouveaux horaires des taxis mouette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.